

919A) Note explicative des différences d'évaluation résultées entre le taux provisoire de 18-40, au quel la banque Colonia a fait à Monsieur le Chevalier Directeur Schmetz, les paiements pour le service de l'Académie Royale de France, pour l'exercice de 1843, et les changes effectifs courans, aux quels elle s'en est chaque fois remboursée

En remboursement des paiements faits pour le dit exercice ou a fait traire sur Monsieur Flury-Herard de Paris, en lui envoyant les recus relatifs comme suit:

suppl.	fr.	15000	"	le 4 février 1843 à 18.98	2757	"
20 mars	"	5000	"	" 27 mars " " 18.41	920	50
17 avril	"	15000	"	" 8 avril " " 18.41	2761	50
31 mai	"	5000	"	" 3 juin " " 18.40	920	"
	"	10000	"	" 17 d' " " 18.37	1837	"
	"	10000	"	" 15 juillet " " 18.35	1835	"
	"	15000	"	" 30 septembre " " 18.40	2760	"
20 Juin	"	5000	"	" 4 novembre " " 18.43	921	50
29 Juil	"	15000	"	" 25 d' " " 18.45	2767	50
29 Juil	"	5000	"	" 30 décembre " " 18.43	921	50
		100000	"	produisant	18401	50

Les paiements faits pour le dit exercice s'élèvent à la susdite somme de fr. 100,000 évalués à 18.40 en

La différence au préjudice de Monsieur le Chevalier Directeur Schmetz, pour l'exercice 1843 est de 1.50 soit à 18.43 fr. 8.15 que la banque Colonia porte au crédit de Monsieur Flury-Herard de Paris, pour en faire compte à qui de droit et a enretenu quittance

fait en double original, dont un exemplaire demeuré en main de Monsieur le Directeur de l'Académie Royale de France et l'autre envoyé avec son approbation à Paris pour être produit au Ministère le 30 décembre 1843
 Ainsi signé Colonia et Flury-Herard
 Pour copie conforme à l'original envoyé au Ministère par le Directeur de l'Académie le 29 décembre 1843 et insérée de l'Etat